

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LA ROCHELLE UNIVERSITE
VAE - Reprise d'études
05.46.45.83.07
vae-re@univ-lr.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pour accéder à ce dispositif, vous devez justifier d'au moins une année d'activité – salariée, non salariée ou bénévole – continue ou non, en lien direct avec le contenu du diplôme souhaité. Vous pouvez entamer une démarche de VAE à tout moment de la vie, sans conditions d'âge, de nationalité ou de niveau de diplôme.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Obtenir un diplôme, - Mettre en cohérence votre certification avec votre niveau de responsabilité, - Faire reconnaître vos compétences et votre expérience, - Obtenir un niveau de diplôme permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de vous inscrire à un concours, - Changer d'emploi ou faciliter votre mobilité professionnelle, - Évoluer professionnellement - Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle. Le Pôle Formation continue / Service VAE de La Rochelle Université apporte une aide méthodologique pour : - l'élaboration du dossier de validation, - la préparation de l'entretien avec le jury, - et l'entretien post-jury dans le cadre du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). ...

Contenu et modalités d'organisation

L'accompagnement VAE est destiné à faciliter la préparation du dossier pour présenter toute expérience, ainsi que l'entretien avec le jury. Cet accompagnement est facultatif, mais offre des chances supplémentaires de succès. L'accompagnement proposé se déroule en 2 étapes : 1. La préparation du dossier (de 8 à 14 h sur 6 mois maximum). 2. La préparation à l'entretien avec le jury (2 à 3 heures dans les 2 mois précédant le passage en jury) En cas de non-validation de la certification visée : l'accompagnement peut se poursuivre par un nouveau rendez-vous (1h30 maximum) dans les 2 mois suivant la décision de non validation du jury. A l'issue de cet entretien post-jury, les personnes qui auront fait le choix de représenter leur dossier de VAE pourront bénéficier à nouveau d'un accompagnement de 8 h maximum, dont 5h en entretien individuel.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Accompagnement VAE - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00225255	du 01/01/2021 au 31/12/2021	La Rochelle (17)	LA ROCHELLE UNIVERSITE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00311899	du 30/06/2022 au 31/12/2027	La Rochelle (17)	LA ROCHELLE UNIVERSITÉ - PÔLE FORMATION CONTINUE		MON COMPTE FORMATION	FPC